



CHILD FOCUS, LE SALAIRE DE LA PEUR ?

Par Jean Blairon et Jacqueline Fastrès

La presse s'est récemment fait l'écho d'une controverse à propos de la dernière « campagne » (publicitaire?) initiée par Child Focus à propos de l'abus sexuel d'enfants : les jeunes qui sont supposés être abusés et être livrés à eux-mêmes sont invités à « chatter » avec les professionnels de Child Focus ; une affiche publicitaire « donne la parole » à une jeune fille virtuelle : « Je déteste quand papa vient dans mon lit la nuit. **Mais surtout ne le dis à personne**¹. »

Cette dernière partie du message, assez paradoxale, ne laisse d'ailleurs pas d'étonner, puisqu'elle pose la question de savoir à qui s'adresse exactement la campagne : on peut se demander en effet si cette campagne ne vise pas, après tant d'autres, *la libération de la délation*, critiquée depuis longtemps par Paul Virilio :

« cette esthétique terroriste de l'impact optique qui apparaît désormais avec de plus en plus d'insistance, sur les écrans de contrôle comme sur ceux de la télévision populaire, dans le but avoué de transformer l'observateur ou le spectateur, comme à la guerre, **en agent ou victime potentielle** »².

Nous nous étions il y a quelque temps déjà étonnés d'une campagne de la SNCB qui visait à transformer les voyageurs en agents de renseignements. Nous écrivions ceci :

« C'est une publicité aperçue récemment dans une gare belge. L'essentiel du cadre est occupé par un centaure un peu particulier, puisqu'il est mi-femme mi-cheval. La jeune femme/animal, longs cheveux blonds bouclés, nue, nous tourne le dos ; elle contemple un panneau d'information relatif aux horaires des trains. Derrière le panneau, nous faisant face, un jeune cadre, dont le costume un peu étriqué semble symboliser la psyché, contemple la « voyageuse » ; son visage exprime la surprise, la posture de son corps, l'attirance et la méfiance. La légende nous interpelle : « Quelque chose de suspect ? Appelez gratuitement le 0800... »

La scène nous paraît emblématique d'une manière d'érotisation de la délation, comme si son exercice, dans un contexte chargé d'ambiguïté, devenait aussi valorisé que la résistance à la tentation sexuelle. Le « quelque chose de suspect », c'est l'étrangeté du centaure, étrangeté chargée de désirabilité. Par un glissement métonymique, c'est la délation qui peut en devenir séduisante plutôt qu'honteuse. »³

En constatant que Child Focus et la SNCB se sont associés, en juin 2010, dans une campagne visant à inviter chacun à participer à la détection de la prostitution infantile (affiches dans les 72 grandes gares du pays relayées par des dépliants), nous pouvons considérer que la boucle est en quelque sorte bouclée.

En effet, cette logique repose sur un postulat exposé par la SNCB en 2008 : « la sécurité c'est

1. Même si la campagne « profite » vraisemblablement du scandale de la pédophilie dans l'Eglise, elle ne semble pas avoir osé la cas de figure : « Je déteste quand Monsieur le Curé... ».
2. P. Virilio, « Un art terminal », in *L'art du moteur*, Paris, Galilée, coll. L'espace critique, 1993, p. 100.
3. CFR J. Blairon, « Travail de rue et double sens de l'Etat », in *www.intermag.be* et *Méthodologie du travail de rue*, collectif, Paris, L'Harmattan, 2011.

Child Focus, le salaire de la peur ?

l'affaire de tous ». Le communiqué de presse de l'époque l'expose explicitement : « Partant de l'idée que la sécurité c'est l'affaire de tous', une campagne d'affichage incite les clients à participer au maintien de la sécurité sans pour cela se mettre eux-mêmes en danger ».

Une autre affiche vise à populariser le numéro d'appel où le « citoyen » peut signaler le « quelque chose de suspect » ; elle représente une jeune dame très souriante, dents blanches, lèvres pulpeuses, avec ce slogan : « Avez-vous déjà le numéro de Sophie ? ». L'allusion au téléphone rose est clairement présente, nous retrouvons là l'argument de l'érotisation de la délation.

La campagne relative à l'abus sexuel a été critiquée par un collectif de signataires, et non des moindres⁴, dans une carte blanche publiée par *Le soir* dans son édition du 23 février « Child Focus ou le business de la peur » ; la critique a été relayée dans l'édito du lendemain rédigé par Marc Metdepenningen : « Un utile coup de griffe asséné à « Child Focus » ».

Les arguments des signataires, sensiblement étayés, sont de trois ordres :

- la peur et le traitement virtuel ne sont pas bons conseillers en matière d'abus (heureusement ceux-ci restent limités, contrairement à ce que l'idée même de « campagne » suggère) ; c'est la relation effective avec un professionnel qui permet la prise en compte délicate de l'abus ;
- Child Focus tente sans cesse d'étendre son territoire par rapport à ses missions originelles (qui ont montré rapidement toutes leurs limites, la disparition d'enfants étant très rare) en créant des amalgames contestables (disparitions d'enfants et fugues, exploitation sexuelle et dangers d'Internet, exploitation sexuelle et abus) ;
- l'extension « territoriale » se fait sans concertation avec les acteurs connus et reconnus, ce qui revient à les décrédibiliser aux yeux du public.

Nous aimerions contribuer au débat à partir du point de vue suivant : la controverse qui touche à la manière de répondre aux souffrances vécues par les enfants abusés concerne aussi l'action de l'Etat, les postulats à partir desquels cette action est menée et les choix posés par les Exécutifs en la matière.

LA PRESSION MÉDIATIQUE, LA VITESSE ET LA TRADUCTION ABSENTE

Il est utile d'entrée de jeu de se rappeler des circonstances exactes de la décision politique de créer « Child Focus ». L'énorme émotion populaire créée par l'affaire Dutroux conduit à une manifestation connue sous le nom de « Marche blanche », qui réunit plus de cent mille personnes à Bruxelles. La manifestation porte ce nom parce qu'elle se refuse à tout slogan (c'est-à-dire aussi à toute revendication), si ce n'est un « plus jamais ça ». Il est reproché au Premier Ministre de l'époque, Jean-Luc Dehaene, de ne pas avoir écourté ses vacances pour s'impliquer immédiatement dans « l'événement ». Les parents des enfants disparus sont donc reçus par le Premier Ministre contesté le jour même de la manifestation ; il fallait aller vite et « compenser » par « du tangible » ce qui était présenté médiatiquement comme de la

4. Michel Dechamps, Bernard De Vos, Vincent Magos, Thierry Moreau, Jean-François Servais, Benoît Van Keirsbilck.



Child Focus, le salaire de la peur ?

négligence si ce n'est du mépris dans le chef du pouvoir politique.

C'est d'ailleurs le commentaire de Jean-Denis Lejeune à sa sortie de la rencontre avec M. Dehaene tel que le relate le journal *Le soir* du 21 octobre 1996, sous la plume de P. Bouillon : «La presse se bouscule. On n'entend que des bribes : « ...promis d'accélérer les choses » Nabela Benaïssa : « ...obtenu du concret ! ». Jean-Denis Lejeune : « Il nous a dit que le monde ne s'est pas fait en un jour, on est conscients, mais... » Puis cette sentence « C'est la première fois qu'on a une aussi bonne réunion, décrète le papa de Julie, pour une fois, on a du concret ! »

Hélas, cette agitation compensatoire a conduit à faire l'économie d'un élément majeur de toute politique : la traduction, fondée en raison, du « besoin » en « demande »⁵. La précipitation forcenée de l'époque et le refus des parents de définir des objectifs positifs de lutte, ce que l'on peut comprendre dans leur situation, a conduit à l'expression d'un « refus » global qui avait du mal à dire son sens.

La « traduction » absente a débouché sur une option politique qui mettait le focus sur les « dysfonctionnements » des services publics et sur le manque d'attention porté aux victimes. On a manqué ainsi deux éléments majeurs qui auraient pu/dû être reliés : la critique de la marchandisation et du « droit » à l'exploitation de tout (puisqu'en l'occurrence il pouvait s'agir de vendre des enfants ou de les exploiter⁶ pour la satisfaction sexuelle des adultes), éléments qu'il aurait fallu relier peut-être à la « concurrence au résultat » à laquelle se livraient déjà les services publics pour pouvoir s'attribuer les bénéfices d'une réussite : la marchandisation de tout et l'introduction d'une logique marchande dans les services publics ne sont pas étrangères l'une à l'autre.

On se souvient des effets pervers de cette erreur de traduction : en premier lieu, l'explosion des manifestations de la « libération de la délation » (les statistiques de l'époque montrent que les signalements au SAJ ont explosé, souvent sans raison – un Conseiller nous avait dit avoir reçu un signalement indiquant qu'un enfant allait acheter le pain « sans surveillance »...); en second lieu, le développement d'initiatives anxiogènes, comme le projet « Parents secours » qui était supposé tisser un réseau d'adultes chez qui auraient pu se réfugier des enfants menacés d'enlèvement (« que chaque enfant en danger puisse trouver un endroit où s'adresser » disait une responsable dans ces années-là – bien entendu nous ne critiquons pas les intentions, louables, de pareille mobilisation citoyenne, mais nous nous interrogeons sur les effets de la forme qu'elle a pu prendre parfois)...

On comprend dans ce contexte qu'une évaluation de l'utilité réelle de « Child Focus » soit jugée difficile, puisque ce serait reconnaître la précipitation dans laquelle la pression de l'opinion avait enfermé les responsables politiques de l'époque...

5. Nous avons publié une analyse de ce processus dès l'année 2000 : J. Blairon et E. Servais, « Fétichisme démocratique et impuissance séquentielle », in *L'institution recomposée, Petites luttes entre amis*, Bruxelles, Luc Pire, 2000.

6. Au sens de « tirer un profit illicite ou peu honorable de quelque chose », compte tenu du fait que, dans une société capitaliste, la frontière avec cette autre signification « tirer profit ou bon parti de quelque chose » est plus que ténue.

LA DÉRÉGLEMENTATION COMME RÉPONSE AUX DÉRÈGLEMENTS ?

Quoi qu'il en soit de cette utilité réelle et de ce « vice de forme » constitutif, il faut aussi s'interroger sur la « formule » choisie pour apporter « réponse » aux « dysfonctionnements » et à l'insuffisance de l'attention apportée aux victimes.

La formule choisie nous paraît être en effet un croisement entre une logique « humanitaire » et une logique « marchande » ; elle est révélatrice des choix posés à l'époque en termes de légitimité par le pouvoir politique, choix qui paraissent davantage portés par un « air du temps » que par une intention affirmée.

En l'occurrence, les deux logiques – humanitaire et marchande – posent problème par rapport aux réponses qu'elles sont supposées apporter.

La logique plutôt marchande se repère dans la forme juridique (mixte entre fonds publics et privés, CA privé – on se souvient de la polémique qui avait surgi à propos des instances dirigeantes de « l'association », et notamment de la désignation de son Président, le baron Cardon de Lichtbuer) ; on imagine que cette forme représentait le sommet de l'efficacité pour les responsables de l'époque, compte non tenu du spectacle ininterrompu et général des dysfonctionnements capitalistes qui n'ont cessé de s'étaler depuis lors.

En l'espèce, cette forme peut conduire à un renversement de perspective, propre à la logique du marché, déjà dénoncée pendant les Assises de l'Aide à la Jeunesse en 1994⁷ ; ce renversement peut s'énoncer selon la formule « vous avez bien un problème qui correspond à ma solution ? » (c'est-à-dire « vous avez bien une demande qui correspond à mon offre ? », dans une logique où la demande doit être « adaptée » autant que faire se peut à l'excès de l'offre – c'est-à-dire qu'elle doit être produite, formatée, voire manipulée, la sur-consommation étant la condition de la sur-production).

Par rapport aux situations de maltraitance, par ailleurs, la logique « humanitaire » est totalement inadaptée, pour la simple raison que **la victime n'est pas un sujet**⁸ ; est sujet, non pas celui ou celle qui se définit comme victime mais celui ou celle, individu ou groupe, qui résiste au formatage de ses émotions et à son instrumentalisation, à sa réduction au statut d'objet (d'aide, de désir...) en se donnant une définition positive de lui-même. Dans son ouvrage consacré au « monde des femmes », Alain Touraine rappelle par exemple que les femmes qu'il a interrogées ne se considèrent pas comme des victimes : ce qu'elles revendiquent c'est un statut de sujets, à savoir d'abord le droit à la création de soi.

Il nous paraît essentiel en l'occurrence que les **situations d'abus soient traitées dans une logique du sujet**, comme le font les professionnels de l'aide à la jeunesse et les équipes SOS Enfants, et non dans le contexte d'une « société des victimes » qui fait aujourd'hui son apparition.

Non sans poser de sérieuses questions sur l'Etat de droit.

7. T. Kempeneers le regrette notamment en constatant : « une centration sur les solutions avant même que les problèmes aient été posés. « J'ai une réponse, avez-vous une question ? - « J'ai une solution, avez-vous un problème ? » (in *Sous le signe du lien, actes des 1ères assises de l'aide à la jeunesse*, Bruxelles, Ministère de la Communauté française, 1995, p. 135).

8. Dans la citation de Paul Virilio rapportée en liminaire, l'auteur montre que la « logique de guerre » transforme chacun en agent (de délation) ou en victime potentielle.



Child Focus, le salaire de la peur ?

Jean-Pierre Le Goff dénonce ainsi cette dérive à propos de la notion de harcèlement moral : « Le droit n'est plus considéré comme une référence qui symbolise la prééminence d'un ordre commun sur les désirs individuels, mais l'instrument qui permet de se faire reconnaître comme victime et d'exiger réparation. Psychologisation et instrumentalisation de la loi vont de pair, thérapeutes et juristes spécialisés accompagnant et encadrant le processus. Loin de réaffirmer la prééminence d'un ordre collectif dont la transgression est sanctionnée par la loi, la notion de « harcèlement moral » psychologise et instrumentalise un peu plus la justice. »⁹

Il est au contraire fondamental, surtout dans les situations de maltraitance intra-familiales, de traiter, **sous l'égide des pouvoirs publics**, les situations d'abus dans le contexte de l'**inter-subjectivation**, telle qu'elle s'est révélée défailante, mais de façon non irréversible, notamment pour éviter dans le chef des enfants les conflits de loyauté mortifères. C'est tout l'esprit, remarquablement progressiste, du décret de 1991 régissant l'aide à apporter à la jeunesse en difficulté ou en danger.

La recherche que nous venons de consacrer à l'évaluation des situations de danger par les services publics (SAJ et SPJ) montre tout l'intérêt de réserver à un service public, se plaçant au-dessus des intérêts particuliers, l'arbitrage délicat qui est à effectuer dans une situation de confrontation de droits (droit du plus faible à être protégé ; droit des familles à la liberté éducative ; droits fondamentaux des familles non respectés (comme le droit au travail, à un logement décent, etc)). Notre analyse du fonctionnement réel de ces services publics montre toute l'importance des fonctionnements collectifs qui y sont à l'œuvre, qu'il s'agisse de pratiques de décentrement, de distanciation, d'auto-analyse. Tous fonctionnements que le « chat » avec des « victimes » ne peut en rien garantir, évidemment. Il va de soi que nous ne visons pas ici le travail des agents de Child Focus, mais que nous voulons interroger les orientations et les effets possibles du système dans lequel ils sont pris.

DÉRÈGLEMENTATION, DÉSINTERMÉDIATION, DÉCLOISONNEMENT

Nous voudrions avancer une autre critique à la « forme » choisie pour construire la réponse politique aux « dérèglements » de la société (quitte, malheureusement, à ce qu'il faille les exagérer pour justifier son existence) : c'est qu'elle s'est alignée sur les (dys)fonctionnements du champ financier, soit la recherche de la désintermédiation, de la déréglementation si ce n'est du décroisement¹⁰.

Désintermédiation de la relation d'aide équivalente au fonctionnement des banques en ligne, supposées plus efficaces et moins coûteuses : un « chat » direct, virtuel, anonyme est ainsi réputé plus efficace qu'une relation réelle, attentive, soucieuse de la complexité des situations.

Déréglementation, puisque le « chat » s'effectue hors tout contrôle des autorités publiques et vient se substituer aux institutions agréées à cet effet (alors que le principe de notre Etat de droit est de réserver à des services publics la responsabilité de décisions qui viennent limiter

9. J.-P. Le Goff, *La France morcelée*, Paris, Folio, 2008, p. 225.

10. Ces trois caractéristiques sont celles qui sont définies par l'économiste François Chesnais pour décrire les évolutions du champ financier dans le contexte de la mondialisation.

la liberté éducative des familles).

Décloisonnement, puisque le problème « souffrance des enfants » est assimilé à un « produit », dans une société où l'émotion « voluptueuse » (fût-elle le plaisir à imaginer le pire) devient une marchandise comme une autre.

En l'occurrence, l'extension de missions auto-décrétée par « Child Focus » (passer de la disparition à la fugue, de la fugue à l'exploitation, de l'exploitation à l'abus (et puis?)) n'est possible que parce que la création de cette structure a consisté depuis le début, du fait notamment de la pression énorme de l'époque et de son « air du temps », **en une réponse désinstitutionnalisée** dans un contexte général d'attaque des services publics (qui allaient bientôt être sommés de se « moderniser » via l'implantation aveugle et caricaturale de « recettes » marchandes).

Nous entendons par réponse « désinstitutionnalisée » une réponse qui vient se placer à côté (et potentiellement à la place) de services dont c'est la mission, institués eux-mêmes par cette même autorité publique qui les « coiffe » d'une autre structure qui ne répond pas aux obligations que l'on continue à imposer par ailleurs aux autres...

Nous avons dans cette situation un exemple de plus de « renversement de toutes les valeurs » qui a caractérisé les années post-68 : alors que les mouvements culturels des années soixante critiquaient les excès des institutions totales, accusées, souvent à juste titre, de détruire l'autonomie culturelle de leurs « bénéficiaires », le « renversement » de cette critique a conduit à critiquer toute institution, notamment les institutions publiques dans leur rôle de régulation et de contrôle, ouvrant la place à la « libération » qui a produit, notamment dans le monde de la finance, les dérèglements que l'on sait.

Paul Virilio signalait déjà les dangers de cette tendance dans un texte de 1993, en observant l'appel à la délation civique, le développement des milices privées etc. :

« La pacifique quotidienneté perd insensiblement de sa réalité, tout est dramatisé à outrance sous prétexte des dangers les plus divers : drogue, alcool, criminalité, pollution, subversion, on met l'accent sur le caractère redoutable de chaque action. Tout se brouille, se mélange, les contours ne sont plus très nets entre les gestes quotidiens les plus ordinaires et les risques les plus grands ; on justifie ainsi les principes ambigus de l'assistance dans les domaines nouveaux (...).

Si chaque sujet est considéré sous l'angle du risque, du mal, la réalité tout entière en est transformée. Si chaque objet, chaque chose est perçue désormais sous l'angle de la dégradation, de la pollution, le paysage devient un champ de bataille, un charnier, un pays de la crainte et de l'angoisse où règne le *protecteur*, le souteneur ; voici l'avenir proposé : celui de l'institutionnalisation d'un véritable « racket social ». »¹¹

Nous gagnerions peut-être à essayer de comprendre le lien catastrophique qui se construit peu à peu entre une désinstitutionnalisation de l'action publique et l'institutionnalisation d'un « salaire de la peur », en nous demandant à qui ce lien profite et quels sont les effets qu'il produit.

11. P. Virilio, « La délation de masse », in *L'insécurité du territoire*, Paris, Galilée, 1993, pp. 220-221.